

Procédure d'inscription à l'Université de Strasbourg Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (C.P.G.E.)

Année universitaire 2026-2027

Rappel : Les élèves inscrits en CPGE doivent obligatoirement être inscrits dans une Université avec laquelle leur établissement a signé une convention. Les dates du calendrier d'inscription sont spécifiques aux CPGE.

Avant de procéder à votre inscription administrative vous devez vous acquitter de la CVEC auprès du CROUS. Cette démarche est **obligatoire**.

Qu'est-ce que la CVEC ?

- Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention ».

Quand la payer ?

- Depuis mai 2026, vous pouvez vous acquitter de la CVEC

Où dois-je payer la CVEC ?

- Paiement en ligne sur <http://cvec.etudiant.gouv.fr>
(à défaut, paiement en espèces auprès de La Poste – attente de **48h** pour obtenir l'attestation d'acquittement)

Combien en 2026 ? :

- 105 euros annuel – à ne régler qu'une fois en cas de pluri-inscription.
Remboursement de la CVEC : à partir de septembre uniquement pour les boursiers tardifs (CROUS).

Procédure en ligne 2026 :

Tous les étudiants (même les boursiers) doivent obtenir une **attestation d'acquittement** dans laquelle figure **le code CVEC**

- L'étudiant se connecte/crée un compte sur MSE : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> (**étudiants Parcoursup** : le compte a été créé automatiquement)
- Il déclare sa ville et régularise sa CVEC
- Le CROUS lui délivre en ligne l'attestation d'acquittement et le code CVEC
- L'étudiant se munit du code CVEC et se connecte sur le site de l'Unistra pour effectuer son inscription administrative en ligne

Pour votre inscription à l'Université de Strasbourg les modalités d'inscription diffèrent selon votre situation actuelle :

Vous étiez en terminale en terminale en 2025-2026 (inscription CPGE en 2026-2027)

- Vous étiez en terminale et vous avez suivi la procédure Parcoursup pour une admission en CPGE au titre de l'année universitaire 2026-2027 pour :

CPGE 1ère année Lycée René Cassin - Faculté de Droit - 1ère année

CPGE 1ère année Lycée René Cassin - Faculté des Sciences Économiques et de Gestion - 1ère année

Vous devez à partir du 06 juillet 2026 et jusqu'au 15 août 2026, procédez à une préinscription à l'Université de Strasbourg sur la plateforme eCandidat (<https://ecandidat.unistra.fr>), créez un compte et recherchez dans le menu Offre de formation :

1. Classes préparatoires aux Grandes Écoles
2. Licence LMD
3. Licence 1ère année Droit : Droit général ou licence 1ère année Économie et gestion : Économie et gestion

Une fois que vous aurez complété et transmis votre préinscription, elle sera validée par nos services. À partir du **11 juillet 2026** et **jusqu'au 11 septembre 2026**, procédez à votre inscription administrative à l'adresse inscriptions.unistra.fr ; cette dernière s'effectue intégralement en ligne y compris pour le paiement des droits universitaires. Déposez les éventuelles pièces justificatives au format numérique sur le service Pjweb : <https://pjweb.unistra.fr>

Votre inscription pédagogique s'effectuera en ligne à partir du 25 août au 7 septembre pour la faculté de droit sur : <https://ipweb.unistra.fr> et du 11 juillet au 28 septembre pour la faculté de sciences économiques sur : <https://ipweb.unistra.fr>

- Vous étiez en terminale et vous avez suivi la procédure Parcoursup pour une admission en CPGE au titre de l'année universitaire 2025-2026 pour une **CPGE Kléber - Fustel de Coulanges - Ort - Louis Couffignal - Jean Rostand - Heinrich-Nessel – St Etienne** :

À partir du **17 août 2026**, procédez à une préinscription à l'Université de Strasbourg sur la plateforme eCandidat (<https://ecandidat.unistra.fr>). Vous créez un compte et recherchez dans le menu Offre de formation : Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, puis sélectionnez le lycée et l'année de la formation concernée.

Une fois que vous aurez complété et transmis votre préinscription, elle sera validée par nos services. Vous devrez ensuite, à partir du **02 septembre 2026 et jusqu'au 31 octobre 2026**, procéder à votre inscription administrative à l'adresse inscriptions.unistra.fr ; cette dernière s'effectue intégralement en ligne y compris pour le paiement des droits universitaires.

Vous avez réussi la première année de CPGE et serez inscrit en deuxième année de CPGE en 2026-2027

Si vous avez été inscrit(e) parallèlement cette année 2025-2026 à l'Université de Strasbourg, aucune préinscription n'est nécessaire sur eCandidat.

À partir du **20 juillet 2026**, procédez à votre inscription administrative intégralement en ligne, à l'aide de votre numéro étudiant Unistra à l'adresse inscriptions.unistra.fr.

Si vous n'étiez pas inscrit(e) en 2025-2026 à l'Université de Strasbourg, une préinscription sera d'abord nécessaire sur eCandidat.

Cette dernière devra s'effectuer à partir du **17 août 2026** sur la plateforme eCandidat (<https://ecandidat.unistra.fr>). Vous créez un compte et recherchez dans le menu Offre de formation : Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, puis sélectionnez le lycée et l'année de la formation concernée. Une fois celle-ci validée par nos services, l'inscription intégrale en ligne sera possible à partir du **02 septembre 2026** à l'adresse inscriptions.unistra.fr.

Vous avez terminé votre CPGE et souhaitez poursuivre vos études à l'Université de Strasbourg en 2026-2027 ou bien vous souhaitez vous réorienter à l'Université de Strasbourg après une première année de CPGE :

La convention signée entre votre Lycée et l'Université de Strasbourg vous permet de bénéficier d'un parcours de poursuite d'études sécurisé ou de passerelles de réorientation. Les modalités et les procédures pouvant être différentes en fonction de votre parcours, de la formation dans laquelle vous souhaitez vous inscrire et de la convention, vous êtes invité à prendre contact avec la [composante de l'Université](#) concernée.

Questions-réponses fréquentes :

Pourquoi je n'ai pas reçu un code pour m'inscrire administrativement alors que j'ai créé un compte eCandidat ?

La création d'un compte eCandidat et la pré-inscription sont deux étapes distinctes. Une fois votre compte créé et validé, vous devez compléter votre dossier et effectuer votre pré-inscription depuis l'onglet « Candidatures ».

Où dois-je me connecter pour m'inscrire ?

Les applications en ligne pour les inscriptions administratives seront accessibles sur le site de l'Université de Strasbourg rubrique « inscription et scolarité » ou directement depuis l'adresse : inscriptions.unistra.fr.

Quand recevrai-je ma carte étudiant ou mon sticker annuel ?

- Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'Unistra devront effectuer leur demande de carte étudiant (pass campus) à l'adresse <https://monpasscampus.unistra.fr> (identifiez-vous avec votre compte Unistra). Le pass campus sera disponible dans le lycée.
- Les étudiants en réinscription à l'université recevront le sticker annuel dans leur lycée.

Comment payer mon inscription ? :

Il est recommandé de payer en ligne par carte bancaire lors de l'inscription afin d'accélérer le traitement de l'inscription. Le montant des droits d'inscription est de 178 euros. (Les étudiants boursiers sur critères sociaux sont exonérés de l'ensemble des droits nationaux).

Que faire si j'ai une question, un problème ?

Sur la page dédiée sur le site de l'Université de Strasbourg : rubrique « Admission, inscription et scolarité » -> Inscription à l'Université → Élèves des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles <https://www.unistra.fr/fr/formation/admission/classes-preparatoires-aux-grandes-ecoles-cpge> vous trouverez l'ensemble des informations qui concernent votre inscription à l'Université. N'hésitez pas à vous y rendre régulièrement pour consulter les dernières mises à jour.

À partir du 26 juin 2026 et jusqu'au 28 août 2026, vous pourrez contacter le service d'assistance par formulaire <http://assistance-inscription.unistra.fr> ou par téléphone (03.68.85.60.00) du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30.